

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 36

7 janvier 2010

SOMMAIRE

ABM Network Investments S.A.	1700	Groupe Rouquette - GRLux S.A.	1695
Amphitrite Holding S.A.	1682	Groupe Rouquette - GRLux S.à r.l.	1695
Anderson & Jonhson Construction S.à.r.l.	1699	GS Lux Debt Holdings II S.à r.l.	1705
Apalta Holding S.A.	1683	Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.	1703
Arbalux S.A.	1696	IEE International Electronics & Engineer- ing S.A.	1721
Association des parents d'élèves de l'école fondamentale de Bourglinster (A.P.E.B.)	1705	iii European Property Soparfi 1 S.à r.l. ...	1702
Association des parents d'élèves de l'ensei- gnement primaire et préscolaire de Bour- glinster (A.P.E.B.)	1705	Infotel S.A.	1718
AXLU S.A.	1689	Interalliance S.à r.l.	1709
BC Tingsha S.à r.l.	1699	Kemm S.A.	1704
Bureau Malou Knaff S.à r.l.	1699	Komorniki Logistic Parc S.à.r.l.	1701
Caducée Finance S.à r.l.	1683	Le Bois du Breuil S.A.	1696
Carlos & Rogerio S.à r.l.	1704	Literry S.à r.l.	1727
CCMLuxHoldings 1 S.à r.l.	1713	Luxea S.à r.l.	1692
Cemex Global Funding S.à r.l.	1696	Mega Brands International	1691
Charterhouse Poppy III	1702	Niam III Luxembourg S.à r.l.	1728
Charterhouse Poppy V	1703	Northern Star Luxembourg S.à r.l.	1692
Charterhouse Poppy VI	1703	P7S1 Broadcasting S.à r.l.	1700
Cofhylux	1702	Primigenia International S.A.	1700
Compagnie d'Investissements et de Parti- cipations S.A.	1701	PSF Mechanik GmbH	1712
Compagnie Internationale de Trains de Lu- xe	1698	Purple Factory S.à.r.l.	1706
Concrete Plus	1682	Reyl (Lux) Tactical Allocations	1698
Cz2 CORAL S.à r.l.	1700	RS-IC S.à r.l.	1707
Départ S.A.	1706	RS-IC S.à r.l.	1707
Emmedue S.A.H.	1706	Sakara Holding S.A.	1707
Eurindo Trading	1710	Satinland Finance S.à r.l.	1728
Euronav Luxembourg S.A.	1701	Société Immobilière Saint Ulric	1698
European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.)	1716	Sol-Box S.A.	1695
Foncière Paseo S.A.	1715	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	1691
		Springboard Finance S.à r.l.	1692
		SPX Luxembourg Holding Company	1719
		Steone Invest S.à r.l.	1709
		Turret Lux Participation S.à r.l.	1706
		Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l.	1695

Concrete Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 24B, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 145.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 novembre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009159189/13.

(090193370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Amphitrite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.666.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Madame Jacqueline Maggi-Bacou, rentière, née à Capendu (France), le 22 novembre 1936, demeurant à 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présente acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding AMPHITRITE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 105.666,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 442 du 12 mai 2005,

au capital social de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (€ 1.200.000,-), représenté par MILLE DEUX CENTS (1.200) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé,

sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;

- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010000092/41.

(090192505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Caducée Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.479.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57027 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009159190/12.

(090193390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Apalta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.276.

In the year two thousand and nine on the twentieth day of November.

Was held before Me Paul Decker, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

An extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Apalta Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137276.

The Company has been incorporated by Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 28, 2008 published in the Mémorial C Recueil Sociétés et Association dated of April 18, 2008 under number 963. Since the incorporation of the Company, the articles of association of the Company (the Articles) have been modified on September 4, 2008 by a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Association dated September 24, 2008 section B under number 2329.

I. Attendance

The Meeting is presided by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg (the Chairman);

Who appoints as secretary Mrs Elisabeth LASKY, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg (the Secretary). The Meeting then elects as scrutineer, Me Audrey Jarretton, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Scrutineer).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

Agenda

The agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of pre-emptive rights;
2. increase of the share capital of the Company in an amount of forty-nine thousand one hundred and twenty-one United States Dollar (USD 49,121) represented by ten thousand (10,000) shares without a par value, in order to bring the share capital from its present amount of forty-nine thousand one hundred and twenty-one United States Dollar (USD 49,121) represented by ten thousand (10,000) shares without a par value, to an amount of ninety-eight thousand two hundred and forty-two United States Dollar (USD 98,242) represented by twenty thousand (20,000) shares without a par value;
3. issuance of ten thousand (10,000) new shares so as to raise the number of shares in issue from ten thousand (10,000) shares up to twenty thousand (20,000) shares without a par value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;
4. subscription and payment of the increase of share capital specified in item 2 above and allocation of the new shares;
5. amendment of article 6.1 paragraph 1 of the articles of association of the Company to reflect the increase of share capital specified un item 2 above;
6. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director acting individually and under its sole signature as well as any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. acting also individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares; and
7. miscellaneous.

It appears from the attendance list, that shares, representing 100 % of the issued and outstanding share capital of the Company, are present or represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the members of the Bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Then, after deliberation, the Meeting took unanimously the following resolutions:

Acknowledgement

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders have waived the convening notices and the represented Shareholders considered themselves as duly convened and declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

III. RESOLUTIONS

First resolution

The Shareholders resolve to waive their pre-emptive rights in respect of the contemplated increase of the share capital of the Company as detailed in the below resolutions.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company in an amount of forty-nine thousand one hundred and twenty-one United States Dollar (USD 49,121) represented by ten thousand (10,000) shares without a par value, in order to bring the share capital from its present amount of forty-nine thousand one hundred and twenty-one United States Dollar (USD 49,121) represented by ten thousand (10,000) shares without a par value, to an amount of ninety-eight thousand two hundred and forty-two United States Dollar (USD 98,242) represented by twenty thousand (20,000) shares without a par value.

Third resolution

The Shareholders resolve to issue, with immediate effect, ten thousand (10,000) new shares so as to raise the number of shares from ten thousand (10,000) to twenty thousand (20,000) shares without par value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Navitrade Holding N.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Brionplein 4, Curaçao, Netherlands Antilles and registered under number 72713 (the Contributor 1) declares that it subscribes to eight thousand three hundred and seventy-nine (8,379) new shares without a par value issued by the Company and that it fully pays up the subscription price of such new shares amounting to forty-one thousand one hundred and fifty-eight United States Dollar (USD 41,158) by a contribution in kind consisting of a claim the Contributor 1 has against the Company with an aggregate amount of fifty-four million six hundred and eighty thousand and six hundred United States Dollar (USD 54,680,600) (the Claim 1), which may be divided into an eleven million seven hundred and thirty thousand and six hundred United States Dollar (USD 11,730,600) claim (the Claim 1.1) and a forty-two million nine hundred and fifty thousand United States Dollar (USD 42,950,000) claim (the Claim 1.2), and

which has been valued at of fifty-four million six hundred and eighty thousand and six hundred United States Dollar (54,680,600.- USD) by Nicolas GILLET, réviseur indépendant de Ernst & Young, in accordance with the provisions of article 32-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law). Such report states that:

"Contribution of B Bonds

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 6,581 new shares without a par value representing USD 32,326 together with total share premium of USD 42,917,672, hence total consideration amounting to USD 42,949,998.

Conversion of A Bonds, C Bonds and D Bonds into equity

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 3,419 new shares without a par value representing USD 16,795 together with total share premium of USD 20,404,207, hence total consideration amounting to USD 20,421,002".

The contribution in kind of the Claim 1 is allocated as follows:

- an amount of forty-one thousand one hundred and fifty-eight United States Dollar (USD 41,158) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and is represented by:
 - (i) one thousand seven hundred and ninety-eight (1,798) newly issued shares subscribed in exchange of the Claim 1.1; and

(ii) six thousand five hundred and eighty-one (6,581) newly issued shares subscribed in exchange of the Claim 1.2;
and

- an amount of fifty-four million six hundred and thirty-nine thousand four hundred and forty-two United States Dollar (USD 54,639,442) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company, and may be divided into:

- an amount of eleven million seven hundred and twenty-one thousand seven hundred and seventy United States Dollar (USD 11,721,770) in respect of the Claim 1.1; and

(i) an amount of forty-two million nine hundred and seventeen thousand six hundred and seventy-two United States Dollar (USD 42,917,672) in respect of the Claim 1.2.

Thereupon, Elmira Management Corporation Ltd, a company incorporated and organized under the laws of Panama and having its registered office at Samuel Lewis Avenue and 58th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the public Register of Panama under 80589 (the Contributor 2 and together with the Contributor 1, the Contributors) declares that it subscribes to one thousand six hundred and twenty-one (1,621) new shares without a par value issued by the Company and that it fully pays up the subscription price of such new shares amounting to seven thousand nine hundred and sixty-three United States Dollar (USD 7,963) by a contribution in kind consisting of a claim the Contributor 2 has against the Company with an aggregate amount of eight million six hundred and ninety thousand and four hundred United States Dollar (USD 8,690,400) (the Claim 2 and together with the Claim 1, the Claims) which has been valued at 8,590,400.- USD by Nicolas GILLET, réviseur indépendant de Ernst & Young, in accordance with the provisions of article 32-1 of the Law. Such report states that:

Contribution of B Bonds

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 6,581 new shares without a par value representing USD 32,326 together with total share premium of USD 42,917,672, hence total consideration amounting to USD 42,949,998.

Conversion of A Bonds, C Bonds and D Bonds into equity

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 3,419 new shares without a par value representing USD 16,795 together with total share premium of USD 20,404,207, hence total consideration amounting to USD 20,421,002. The contribution in kind of the Claim 2 is allocated as follows:

- an amount of seven thousand nine hundred and sixty-three United States Dollar (USD 7,963) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of eight million six hundred and eighty-two thousand four hundred and thirty-seven United States Dollar (USD 8,682,437) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

In accordance with article 26-2 of the Law, the acquisition by the Company of the Claims within the two years following its incorporation is subject to a report drawn up by a réviseur d'entreprise. The acquisition of the Claims has been valued and verified by a report of Nicolas GILLET, réviseur indépendant de Ernst & Young, which states that:

Contribution of B Bonds

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 6,581 new shares without a par value representing USD 32,326 together with total share premium of USD 42,917,672, hence total consideration amounting to USD 42,949,998.

Conversion of A Bonds, C Bonds and D Bonds into equity

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 3,419 new shares without a par value representing USD 16,795 together with total share premium of USD 20,404,207, hence total consideration amounting to USD 20,421,002.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.1 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is fixed at ninety-eight thousand two hundred and forty-two United States Dollar (USD 98,242) represented by twenty thousand (20,000) shares without a par value, all subscribed and fully paid-up".

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director acting individually and under its sole signature as well as any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. acting also individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingtième jour de novembre,

S'est tenue par-devant Maître Paul Decker, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) d'Apalta Holding S.A., une société anonyme Luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137276. La Société a été constituée par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Société et Association en date du 18 avril 2008 sous le numéro 963. Depuis la constitution de la Société, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 4 septembre 2008 par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Société et Association en date du 24 septembre 2008 sous le numéro 2329.

II. Composition

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul WEILER, résidant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg (le Président). Qui élit comme secrétaire Madame Elisabeth LASKY, résidant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée ensuite élit en tant que scrutateur Maître Audrey Jarretton, résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Scrutateur).

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent le Bureau de l'Assemblée).

III. Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux droits préférentiels de souscription;
2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille cent vingt et un Dollars américains (49.121 USD) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de quarante-neuf mille cent vingt et un Dollars américains (49.121 USD) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, à un montant de quatre-vingt dix-huit mille deux cent quarante-deux Dollars américains (98.242 USD) représenté par vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale;
3. émission de dix mille (10.000) nouvelles actions de manière à porter le nombre d'actions émises de dix mille (10.000) à vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes;
4. souscription et paiement de l'augmentation de capital social énoncée dans le point 2 ci-dessus et attribution des nouvelles actions;
5. modification de l'article 6.1 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social précisée dans le point 2 ci-dessus;
6. modification du registre des actionnaires de la Société dans le but de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à l'un quelconque des administrateurs agissant individuellement et sous sa seule signature ainsi qu'à l'un quelconque des employés d'Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. agissant également individuellement et sous sa seule signature de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises; et
7. divers.

Il résulte de la liste de présence que les actions représentant 100% du capital social de la Société émis et souscrit sont présentes ou représentées de telle sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été dûment informés.

Les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont montrés dans une liste de présence; la liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée, resteront annexées au présent acte et seront transmises pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Alors, après délibération, l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Déclaration

L'intégralité du capital social votant étant représenté lors de la présente Assemblée, les Actionnaires ont renoncé aux convocations et les Actionnaires représentés se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir une connaissance exacte de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

IV. RESOLUTIONS

Première résolution

Les Actionnaires décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription au regard de l'augmentation envisagée de capital social de la Société telle que précisée dans les résolutions ci-dessous.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille cent vingt et un Dollars américains (49.121 USD) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de quarante-neuf mille cent vingt et un Dollars américains (49.121 USD) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, à un montant de quatre-vingt dix-huit mille deux cent quarante-deux Dollars américains (98,242 USD) représenté par vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'émettre, avec effet immédiat, dix mille (10.000) nouvelles actions de manière à porter le nombre d'actions émises de dix mille (10.000) à vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Souscription - Paiement

Ainsi, Navitrade Holding N.V., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Brionplein 4, Curaçao, Antilles Néerlandaises et immatriculée sous le numéro 72713 (l'Apporteur 1) déclare souscrire à huit mille trois cent soixante-dix-neuf (8.379) nouvelles actions sans valeur nominale émises par la Société et qu'elle paie entièrement le prix de souscription de ces nouvelles actions s'élevant à quarante et un mille cent cinquante-huit Dollars américain (41.158 USD) par un apport en nature consistant en une créance que l'Apporteur 1 a contre la Société d'un montant total de cinquante-quatre millions six cent quatre-vingt mille six cent Dollars américains (54.680.600 USD) (la Créance 1), qui peut être séparée en une créance de onze millions sept cent trente mille six cent Dollars américains (11.730.600 USD) (la Créance 1.1) et une créance de quarante-deux millions neuf cent cinquante mille Dollars américains (42.950.000 USD) (la Créance 1.2),

et

qui a été évaluée à cinquante-quatre millions six cent quatre-vingt mille six cents dollars américains (54.680.600.-USD) par Nicolas GILLET, réviseur indépendant de Ernst & Young, en vertu des dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi). Ce rapport déclare que:

"Contribution des B Bonds:

Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 6.581 nouvelles actions sans valeur nominale représentant 32.326 dollars américains avec une prime d'émission d'un montant de 42.917.672 dollars américains, ceci pour une considération totale de 42.949.998 dollars américains.

Conversion des A Bonds, C Bonds et D Bonds en capital:

Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 3.419 nouvelles actions sans valeur nominale représentant un montant de 16.795 dollars américains avec une prime d'émission d'un montant de 20.404.207 dollars américains, ceci pour une considération totale de 20.421.002 dollars américains".

L'apport en nature de la Créance 1 est alloué de la manière suivante:

- un montant de quarante et un mille cent cinquante-huit Dollars américains (41.158 USD) est alloué sur le compte de capital social de la Société, et est représenté par:

(i) mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (1.798) actions nouvellement émises souscrites en contrepartie de la Créance 1.1; et

(ii) six mille cinq cent quatre-vingt-un (6.581) actions nouvellement émises souscrites en contrepartie de la Créance 1.2.

et

- un montant de cinquante-quatre millions six cent trente-neuf mille quatre cent quarante-deux Dollar américains (54.639.442 USD) est alloué sur le compte prime d'émission de la Société, et peut être divisé en:

(i) un montant de onze mille sept cent vingt et un mille sept cent soixante-dix-sept Dollar américains (11.721.770 USD) au regard de la Créance 1.1; et

(ii) un montant de quarante-deux millions neuf cent dix-sept mille six cent soixante-douze Dollar américains (42.917.172 USD) au regard de la Créance 1.2. Ensuite, Elmira Management Corporation Ltd, une société constituée et organisée sous les lois panaméennes et ayant son siège social à Samuel Lewis Avenue et 58^e Rue, Panama, République de Panama, inscrite au registre public de Panama sous le numéro 80589 (l'Apporteur 2 et avec l'Apporteur 1, les Apporteurs) déclare souscrire à mille six cent vingt et un (1.621) nouvelles actions sans valeur nominale émises par la Société et qu'elle paie entièrement le prix de souscription de ces nouvelles actions s'élevant à sept mille neuf cent soixante-trois dollars américains (7.963 USD) par un apport en nature consistant en en une créance que l'Apporteur 2 a contre la Société d'un montant total de huit millions six cent quatre-vingt dix mille quatre cent dollars américains (8.691.400 USD) (la Créance 2 et avec la Créance 1, les Créances) laquelle a été évaluée à 8.590.400 dollars américains, par Nicolas GILLET, réviseur indépendant de Ernst & Young, conformément aux provisions de l'article 32-1 de la Loi.

Ce rapport déclare que:

"Contribution des B Bonds

Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 6.581 nouvelles actions sans valeur nominale représentant 32.326 dollars américains avec une prime d'émission d'un montant de 42.917.672 dollars américains, ceci pour une considération totale de 42.949.998 dollars américains.

Conversion des A Bonds, C Bonds et D Bonds en capital:

Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 3.419 nouvelles actions sans valeur nominale représentant un montant de 16.795 dollars américains avec une prime d'émission d'un montant de 20.404.207 dollars américains, ceci pour une considération totale de 20.421.002 dollars américains".

L'apport en nature de la Créance 2 est alloué de la manière suivante:

- un montant de sept mille neuf cent soixante trois Dollars américains (7.963 USD) est alloué sur le compte de capital social de la Société, et

- un montant de huit million six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent trente-sept Dollar américains (8.682.437 USD) est alloué sur le compte prime d'émission de la Société.

Conformément à l'article 26-2 de la Loi, l'acquisition par la Société des Créances suivant les deux ans de sa constitution doivent faire l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprise. L'acquisition par la Société des Créances a été évaluée et vérifiée par un rapport de Nicolas GILLET, réviseur indépendant de Ernst & Young, lequel déclare que:

"Contribution des B Bonds:

Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 6.581 nouvelles actions sans valeur nominale représentant 32.326 dollars américains avec une prime d'émission d'un montant de 42.917.672 dollars américains, ceci pour une considération totale de 42.949.998 dollars américains.

Conversion des A Bonds, C Bonds et D Bonds en capital:

Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 3.419 nouvelles actions sans valeur nominale représentant un montant de 16.795 dollars américains avec une prime d'émission d'un montant de 20.404.207 dollars américains, ceci pour une considération totale de 20.421.002 dollars américains".

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Actionnaires décident d'amender l'article 6.1 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il sera rédigé de la manière suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt dix-huit mille deux cent quarante deux dollars américains (98.242 USD) représenté par vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale toutes souscrites et entièrement payée".

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident d'amender le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout administrateur agissant individuellement et sous sa seule signature ainsi que tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. agissant également sous sa seule signature afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à huit mille euros (EUR 8.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. WEILER, E. LASKY, A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51035. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009158795/326.

(090191932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

AXLU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 149.944.

— STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

AXLU S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de textiles, de vêtements de travail, de vêtements publicitaires, E.P.I. (gants, lunettes, chaussures, etc) et l'activité d'agent commercial en broderie et en sérigraphie.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement audit objet, ou à tous objets similaires ou connexes.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué et en cas d'administrateur unique par la seule signature de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. a surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juillet à 09.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juillet en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009158945/109.

(090193399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.221.499,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009159195/13.

(090192428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Mega Brands International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 876.450,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 99.516.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 20 novembre 2009 que:

- Les gérants suivants ont été renommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

* Olivier DORIER, résidant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

* Stewart KAM-CHEONG résidant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

- PricewaterhouseCoopers Sàrl a été élue jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en tant que Réviseur d'Entreprises.

Il résulte d'une résolution écrite de l'actionnaire unique reçu le 3 décembre 2009 et daté du 22 septembre 2009 que:

- Monsieur Alain TANGUAY a démissionné de son poste de gérant;

- Monsieur Pietro FERRANTE, Chief Financial Officer, né le 20 juin 1968 à Montréal (Canada), demeurant professionnellement à 4505 Hickmore, Montréal, Québec H4T 1K4 (Canada), a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Alain TANGUAY avec effet le 22 septembre 2009.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010000148/26.

(090193332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.523.967,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009159196/13.

(090192440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Luxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009159201/13.

(090192503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Northern Star Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.461.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of November

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 50536,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19th, 2009.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED", prenamed, is the sole participant of "NORTHERN STAR LUXEMBOURG S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS then notary residing in Luxembourg on November 25, 2008 published in the Mémorial C number 12 of January 5, 2009. The articles of association have been amended several times and for the last time on July 17, 2009 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 1728 of September 8, 2009 page 82929.

2) That the capital of the company is fixed at sixteen million four hundred and sixty-four thousand six hundred and seventy five euro (16,464,675.- €) divided into six hundred and fifty-eight thousand five hundred and eighty-seven (658,587) parts of twenty-five euro (25.- €) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of seven million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and twenty-five euro (7,959,725.- €) to raise it from its present amount of sixteen million four hundred and sixty-four thousand six hundred and seventy five euro (16,464,675.- €) to twenty-four million four hundred and twenty-four thousand four hundred euro (24,424,400.- €) by the creation and the issue of three hundred and eighteen thousand three hundred and eighty-nine (318,389) new parts of a nominal value of twenty-five euro (25.- €) each together with an issue premium of fifteen euro and eighty cent (15.80 €).

Subscription and Paying Up

Thereupon,

NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to three hundred and eighteen thousand three hundred and eighty-nine (318,389) new parts with a nominal value of twenty-five euro (25.- €) each at an aggregate value of seven million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and twenty-five euro (7,959,725.-) together with an issue premium of fifteen euro and eighty cent (15.80 €) by a contribution in kind consisting of three hundred and thirty-one thousand one hundred and three (331,103) class A shares, one hundred and twelve thousand six hundred and seventy-seven (112,677) class B shares, five hundred and ninety-three (593) class E shares and four hundred and sixteen (416) class F shares with a nominal value of one euro (1.- €) each of VTI Technologies Oy, a limited liability company incorporated under the laws of Finland with registered office at Myllynkivenkuja 6, 01621 Vanta registered with the Finnish Trade Register under business entity code 1749605-7.

Evidence of the value of the contribution in kind of the aforementioned shares has been given by a declaration of contribution value of the board of managers of the company dated as of November 19, 2009 and by the interim financial statements of VTI Technologies Oy dated as at September 30, 2009, which declaration of contribution value and interim financial statements will be initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute with which it will be registered.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twenty-four million four hundred and twenty-four thousand four hundred euro (24,424,400.- €) divided into nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and seventy-six (976,976) parts with a nominal value of twenty-five euro (25.- €) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately four thousand one hundred euro (€ 4,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, he signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Îles Anglo-Normandes), et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 50536,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 19 novembre 2009.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que "NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED", préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "NORTHERN STAR LUXEMBOURG S.à r.l.", avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 12 du 5 janvier 2009. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 juillet 2009 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 1728 du 8 septembre 2009 page 82929.

2) Que le capital social de la société est fixé à seize millions quatre cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze euros (16.464.675,- €) représenté par six cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-sept (658.587) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société du montant de sept millions neuf cent cinquante-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (7.959.725,- €) afin de le porter de son montant actuel de seize millions quatre cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze euros (16.464.675,- €) à vingt-quatre millions quatre cent vingt-quatre mille quatre cents euros (24.424.400,- €) par la création et l'émission de trois cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (318.389) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune ensemble avec une prime d'émission de quinze euros et quatre-vingt cents (15,80 €).

Souscription et Libération

NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED, préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à trois cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (318.389) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune pour une valeur totale de sept millions neuf cent cinquante-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (7.959.725,- €) ensemble avec une prime d'émission de quinze euros et quatre-vingt cents (15,80 €) par un apport en nature consistant de trois cent trente et un mille cent trois (331.103) actions de catégorie A, cent douze mille six cent soixante-dix-sept (112.677) actions de catégorie B, cinq cent quatre-vingt-treize (593) actions de catégorie E et quatre cent seize (416) actions de catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune de VTI Technologies Oy, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Finlande dont le siège social se situe à Myllynkivenkuja 6, 01621 Vante immatriculée au Registre de Commerce Finlandais sous le code d'entité commerciale 1749605-7.

La preuve de la valeur de l'apport en nature des actions susmentionnées a été apportée par une déclaration de valeur de l'apport du conseil de gérance de la société datée du 19 novembre 2009 et par des comptes intermédiaires de VTI Technologies Oy en date du 30 septembre 2009 lesquels déclaration de la valeur de l'apport et comptes intermédiaires seront paraphés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire et resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à vingt-quatre millions quatre cent vingt-quatre mille quatre cents euros (24.424.400,- €) représenté par neuf cent soixante-seize mille neuf cent soixante-seize (976.976) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille cent euros (€ 4.100,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010000131/136.

(090193196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Groupe Rouquette - GRLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Groupe Rouquette - GRLux S.A.).**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 72.825.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56792 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009159212/13.

(090192746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.138.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.574.

Le nom de LaSalle - CalEast I Ventures Limited, associé de la Société a changé et est désormais le suivant: LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited.

Il résulte également d'une résolution des associés, prise en date du 1^{er} décembre 2009, que Monsieur Erminio Vacca a démissionné de ses fonctions de gérant B avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009159213/16.

(090192947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Sol-Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6586 Steinheim, 7A, Ale Biergwee.
R.C.S. Luxembourg B 96.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 23 octobre 2009 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Luc MAJERUS, Administrateur délégué et Administrateur, né à Ettelbruck (L) le 2 juillet 1971 et demeurant à L- 9265 Diekirch, 21, Rue du Palais;

Monsieur Damien PHILIPPART, Administrateur, né à Stavelot (B) le 11 août 1967 et demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 16B, Rue de Bonhome;

Madame Nathalie HAMES, Administrateur, née à Verviers (B) le 2 juillet 1965 et demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 16B, Rue de Bonhome.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes de la Société "SRE, Société de Révision Charles ENSCH S.A." est remplacé par la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937,

Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Steinheim, le 23 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010000296/25.

(090192636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Arbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 54.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009159214/12.

(090192862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009159215/12.

(090192877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE BOIS DU BREUIL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 44.452,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 447 du 30 septembre 1993

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 131 du 2 mars 1999;
- en date du 4 août 2000, publié au Mémorial C numéro 61 du 29 janvier 2001 et
- en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 217 du 21 février 2004.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France)

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT CINQUANTE (250) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (€ 1.800.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du

jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de EUR 2.426.400,- (Euros deux millions quatre cent vingt-six mille quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.800.000,- (Euros un million huit cent mille) à EUR 4.226.400,- (Euros quatre millions deux cent vingt-six mille quatre cents), par la création de 337 (trois cent trente-sept) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par un versements en espèces;

2) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

3) Souscription et libération des 337 actions nouvelles par MERAK S.A.;

4) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux millions quatre cent vingt-six mille quatre cents euros (€ 2.426.400,-) pour le porter de son montant actuel de un million huit cent mille euros (€ 1.800.000,-) à quatre millions deux cent vingt-six mille quatre cents euros (€ 4.226.400,-), par la création de trois cent trente-sept (337) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par un versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution Souscription et Libération

Intervient ensuite aux présentes:

- La société MERAK S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.091

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

qui déclare souscrire les TROIS CENT TRENTE-SEPT (337) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 337 actions nouvelles par MERAK S.A., préqualifiée.

Les TROIS CENT TRENTE-SEPT (337) actions nouvelles ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 2.426.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article trois (3) premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} . Alinéa. "Le capital social est fixé à quatre millions deux cent vingt-six mille quatre cents euros (€ 4.226.400,-), représenté par cinq cent quatre-vingt-sept (587) ACTIONS sans désignation de valeur nominale."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 2.700,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010000128/84.

(090192820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Société Immobilière Saint Ulric, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 132.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009159216/12.

(090192919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2009

Le Conseil a pris note de la démission de Monsieur François REYL de ses mandats d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV.

Le Conseil a par ailleurs décidé de:

- coopter Monsieur Jean-Marie BETTINGER, Administrateur, jusqu'à l'assemblée qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 (résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe);
- nommer Monsieur Thomas de SAINT-SEINE, Président du Conseil d'Administration (résidant professionnellement à CH-1204 Genève, 62, rue du Rhône).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondée de Pouvoir

Référence de publication: 2009159217/21.

(090192937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Compagnie Internationale de Trains de Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.597.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 août 2009

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Stéphane JAUMOT, demeurant à Heuken, 2, B-1640 Rhode-Saint-Genèse,
- RA Concept, ayant son siège social au 7, rue Marguerite d'York, B-7130 Binche, représentée par Monsieur Stéphane Jaumot, demeurant à Heuken, 2, B-1640 Rhode-Saint-Genèse,
- CDG Jaumot, ayant son siège social au 7, rue Marguerite d'York, B-7130 Binche, représentée par Monsieur Stéphane Jaumot, demeurant à Heuken, 2, B-1640 Rhode-Saint-Genèse.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Mazars, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010000143/21.

(090193432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

MKA, Bureau Malou Knaff S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 81.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009159228/12.

(090193234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

BC Tingsha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.707.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56941 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009159231/12.

(090193414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Anderson & Jonhson Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7731 Colmar-Berg, 42, rue Langenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 128.359.

Assemblée générale extraordinaire du 9.12.2009

Ont comparu:

Monsieur Albertino MARTINS DIAS, demeurant à L-7731 Colmar-Berg, 42, rue Langenfeld, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Anderson & Johnson Construction S.à r.l.", d'une part
et

Monsieur Januario MARTINS DOS REIS, né à Santo Antao (Republica de Cabo Verde) le 30.04.1972, demeurant à Sao Vicente, 23, rua de Caita Ribeira de Craquihna (Republica de Cabo Verde), d'autre part

lesquels comparants ont pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Albertino MARTINS DIAS, préqualifié, propriétaire de cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune de la société à responsabilité limitée "Anderson & Johnson Construction S.à r.l.", cède toutes ses parts sociales à Monsieur Januario MARTINS DOS REIS, préqualifié, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2) Par la présente cession, Monsieur Januario MARTINS DOS REIS, préqualifié, devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés. Il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

3) Suite à la présente cession, le capital social est réparti comme suit:

Monsieur Januario MARTINS DOS REIS 100 parts sociales

4) Gérance:

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Pedro DA CRUZ GOMES, né le 25.03.1965, ouvrier, demeurant à L-9171 Wiltz, 19, rue des Tanneurs comme gérant technique.

5) La société se trouve valablement engagée par la signature de deux gérants.
Fait et signé en deux exemplaires, le 9 décembre 2007.

Albertino MARTINS DIAS /
Januario MARTINS DOS REIS.

Référence de publication: 2010000328/30.

(090192571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Primigenia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.886.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57035 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009159237/12.

(090193473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

P7S1 Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.878.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56986 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009159242/12.

(090193500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Cz2 CORAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.417.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009159243/12.

(090193502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ABM Network Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 77.343.

EXTRAIT

La société prend acte que:

- P.A.L. Management Services S.à r.l. a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe A de la Société, avec effet au 14 décembre 2009;
- Madame Céline PIGNON a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B de la Société, avec effet au 14 décembre 2009.
- Monsieur Carlo SCHNEIDER a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B de la Société, avec effet au 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010000140/18.

(090193413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Compagnie d'Investissements et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 92.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009159246/12.

(090193514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Euronav Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 51.212.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social en date du 30 juin 2009

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, G.D. Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour 1 année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

EURONAV LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009159252/14.

(090192586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Komorniki Logistic Parc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.037.

EXTRAIT

Par décision de la résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 25 novembre 2009, il a été décidé:

- d'approuver la révocation avec effet au 20 novembre 2007 de Monsieur David Voisin, de sa fonction de gérant de la Société; et

- de reconnaître la démission avec effet au 25 novembre 2009 de Monsieur Bart De Sitter, de sa fonction de gérant de la Société; et

- de reconnaître la démission avec effet au 25 novembre 2009 de Monsieur Filip Schelfhout, de sa fonction de gérant de la Société; et

- de reconnaître la fin anticipée du mandat de Monsieur Duncan Philip Sebastian Hickman de par son décès en date du 2 mai 2008; et

- d'approuver la nomination avec effet au 25 novembre 2009 de Monsieur Guy St John Barker, demeurant au 35, Maximilianstrasse, 80539 Munich, Allemagne, en tant que gérant de la Société; et

- d'approuver la nomination avec effet au 25 novembre 2009 de Madame Tina-Kathrin Rauh, demeurant au 42, Theatiner Strasse, 80333 Munich, Allemagne, en tant que gérant de la Société.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance sera dès lors composé de Monsieur Barker et de Madame Rauh en tant que gérants pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour Komorniki Logistic Parc S.à r.l.

Me Nathalie Baloze

Référence de publication: 2010000142/28.

(090193419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Cofhylux, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.128.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2009

Suite à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide:

- de révoquer le mandat de commissaire aux comptes donné à la société KPMG-Audit;
- de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société Mazars sis 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg pour l'année 2009.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Carlo GOERES / Laurent JANSEN / Marc LENERT.

Référence de publication: 2009159256/13.

(090192991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Charterhouse Poppy III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.734.

—
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée.

Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant C

Référence de publication: 2009159260/14.

(090193276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

iii European Property Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.586.

—
Auszug aus dem Protokoll der 5. Verwaltungsratssitzung (die "Sitzung") der Gesellschaft

Datum: 9. Dezember 2009

Uhrzeit: 10.00 Uhr

Ort: Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft

Teilnehmer: Herr Holger Möller

Herr Dr. Aris Aristidou

Gäste: Frau Uschi Wüstefeld

Protokoll: Frau Uschi Wüstefeld

Die folgenden Verwaltungsratsmitglieder sind persönlich anwesend:

- Herr Holger Möller;

- Herr Dr. Aris Aristidou.

Folgendes Verwaltungsratsmitglied wird gemäß Vollmacht durch Herrn Holger Möller vertreten:

- Herr Roberto Bortolotti.

(Die Verwaltungsratsmitglieder werden gemeinschaftlich bezeichnet als "Verwaltungsrat", jeder einzeln als "Verwaltungsmitglied".)

Fünfter Beschluss

Der Verwaltungsrat NIMMT die Adressänderung von Herrn Dr. Aris Aristidou zu nunmehr Martin-Luther-Platz 32, D-40212 Düsseldorf, Deutschland ZUR KENNTNIS und veranlasst entsprechend die Eintragung im Luxemburger Handelsregister sowie die entsprechende Veröffentlichung im Mémorial.

Référence de publication: 2010000332/27.

(090193228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Charterhouse Poppy V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.735.

—
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée.

Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant C

Référence de publication: 2009159262/14.

(090193283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Charterhouse Poppy VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.100,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.782.

—
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée.

Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant C

Référence de publication: 2009159264/14.

(090193285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.013.

—
En date du 4 décembre 2009, l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Démission de Mr Thierry Drinka de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société.

Deuxième résolution

Nomination de Mme Sophie Simoens, né le 15 février 1972 à Charleroi, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B, avec effet au 4 décembre 2009 et pour une durée indéterminée.

A dater du 4 décembre 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant A:

Faith Rosenfeld

Matthieu Boulanger

Gérant B:

Robert van't Hoeft

Sophie Simoens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010000203/26.

(090192452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kemm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 13, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 63.590.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- PROJECT CENTER Luxembourg S.A., avec siège social à L-4602 Differdange, 144, avenue de la Liberté
- OLTREX Sàrl, avec siège social à L-4831 Rodange, 319, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse,
- KEMM S.A., avec siège social à L-6617 Wasserbillig, 13, route d'Echternach, de fait inconnue à cette adresse,
- C.L. Sàrl, avec siège social à L-5533 Remich, 1, Esplanade, de fait inconnue à cette adresse,
- CARRE.LU Sàrl, avec siège social à L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse,
- CARLOS & ROGERIO Sàrl, avec siège social à L-7560 Mersch, 16C, Centre Marisca.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Kamilla LADKA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} janvier 2010 du greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Kamilla LADKA

Le liquidateur

Référence de publication: 2009159265/24.

(090193239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Carlos & Rogerio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, 16C, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 91.808.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- PROJECT CENTER Luxembourg S.A., avec siège social à L-4602 Differdange, 144, avenue de la Liberté
- OLTREX Sàrl, avec siège social à L-4831 Rodange, 319, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse,
- KEMM S.A., avec siège social à L-6617 Wasserbillig, 13, route d'Echternach, de fait inconnue à cette adresse,
- C.L. Sàrl, avec siège social à L-5533 Remich, 1, Esplanade, de fait inconnue à cette adresse,
- CARRE.LU Sàrl, avec siège social à L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse,
- CARLOS & ROGERIO Sàrl, avec siège social à L-7560 Mersch, 16C, Centre Marisca.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Kamilla LADKA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} janvier 2010 du greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Kamilla LADKA
Le liquidateur

Référence de publication: 2009159268/24.

(090193253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

GS Lux Debt Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.676,76.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.038.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 février 2008, acte publié au Mémorial C no 889 du 10 avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GS Debt Holdings II S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009159275/15.

(090192550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Association des parents d'élèves de l'école fondamentale de Bourglinster (A.P.E.B.), Association sans but lucratif,

(anc. Association des parents d'élèves de l'enseignement primaire et préscolaire de Bourglinster (A.P.E.B)).

Siège social: L-6162 Bourglinster, 1, rue de l'École.

R.C.S. Luxembourg F 3.321.

Les membres de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRESCOLAIRE DE L'ECOLE DE BOURGLINSTER A.s.b.l. réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2009 conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont voté à la majorité simple des membres présents la modification des articles no 1, 2, 4, 7, 8, 9, 11.

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif portera la dénomination ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE FONDAMENTALE DE BOURGLINSTER (A.P.E.B.)

Art. 2. L'association a son siège social à L-6162 Bourglinster, 1, rue de l'école, et sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour but:

- 1) de représenter les intérêts éducatifs et familiaux des parents et des élèves de l'École fondamentale de Bourglinster, dans le respect des lois et des règlements régissant l'enseignement public de notre pays;
- 2) de favoriser le dialogue permanent entre les parents d'une part, le comité d'école, le personnel enseignant, les élèves et les autorités scolaires d'autre part;
- 3) de transmettre aux autorités scolaires les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration, d'organisation, de qualité, de développement et de réussite scolaire;
- 4) d'informer en collaboration avec l'association nationale représentative tous les parents sur les sujets d'actualités scolaires nationales et internationales;
- 5) d'encourager les contacts et les échanges de vue entre parents.

Art. 7. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

1) Peuvent être membres actifs les parents d'élèves ou les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant fréquentant l'école fondamentale de Bourglinster. Peuvent garder leur qualité de membres actifs les précités pendant une période de 3 ans au maximum au cas où les enfants quitteraient l'école.-

2) Peuvent être nommés membres d'honneur par le comité de gestion des personnes soutenant l'association ou promouvant ses buts. Les membres d'honneur jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs. La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le comité de gestion.

Art. 8. Le montant de la cotisation annuelle et les conditions de versement sont déterminés par l'assemblée générale sur proposition du comité de gestion. Le montant maximum de la cotisation ne peut pas dépasser cinquante euros. Dans un même ménage les conjoints paient ensemble une cotisation.

L'année scolaire commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août.

Art. 9. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant une notification écrite au conseil de gestion. Quiconque ne paie pas sa cotisation endéans le 1^{er} trimestre sera considéré comme démissionnaire.

Art. 11. L'association est gérée par un comité de gestion de cinq membres au moins et de quinze membres au plus. Les membres du comité de gestion sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles à condition qu'ils aient la charge d'un enfant, élève d'une classe de l'école fondamentale de Bourglinster. Le père ou la mère ne peuvent être simultanément membres du comité de gestion. Entre deux assemblées générales, le comité de gestion peut coopter des membres à la majorité des voix; ces membres cooptés n'ont pas le droit de vote.

Référence de publication: 201000042/45.

(090192679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Turret Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.373.

Les comptes annuels au 28 Octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009159277/10.

(090192688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Départ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 84.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Départ SA

Signature

Référence de publication: 2009159278/11.

(090192888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Purple Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 27, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 100.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Purple Factory S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009159279/11.

(090192885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Emmedue S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.739.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2009 à 15 heures à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN SA., représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

- L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING Lux S.A., Clemency. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Extrait sincère et conforme

EMMEDUE S.A.H.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000218/22.

(090192972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

RS-IC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.634.

Les comptes annuels au 31/10/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009159280/10.

(090192880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

RS-IC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.634.

Les comptes annuels au 31/10/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009159281/10.

(090192878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

L'an deux mille neuf, Le vingt novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SAKARA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 70.920,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 767 du 15 octobre 1999,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1296 du 06 juillet 2009.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France) .

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX (6.852) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE EUROS (€ 3.426.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Augmentation du capital social de EUR 6.500,- (EUROS SIX MILLE CINQ CENTS) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.426.000,- (EUROS TROIS MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE) à EUR 3.432.500,- (EUROS TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS), par la création de 13 (TREIZE) actions nouvelles de EUR 500,- (EUROS CINQ CENTS) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et rachetables à libérer par des versements en espèces, le prix d'émission étant de EUR 3.246,38,- (EUROS TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX ET TRENTE-HUIT CENTS) par action, ce qui implique une prime d'émission de EUR 2.746,38,- (EUROS DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX ET TRENTE-HUIT CENTS), par action;
- b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
- c) Souscription et libération des 13 actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A.;
- d) Modification afférente de l'article 3 des statuts;
- e) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 6.500,-) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE EUROS (€ 3.426.000,-) à TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 3.432.500,-). par la création de TREIZE (13) actions nouvelles de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et rachetables à libérer par des versements en espèces, le prix d'émission étant de TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (€ 3.246,38) par action, ce qui implique une prime d'émission de DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (€ 2.746,38), par action.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription et Libération

La société CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire les TREIZE (13) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 13 actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., préqualifiée.

Les TREIZE (13) actions nouvelles au prix d'émission de TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (€ 3.246,38) chacune, ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (€ 42.202,94) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. "Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 3.432.500,-), représenté par SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (6.865) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010000120/88.

(090193295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Interalliance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Steone Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 132.355.

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Patrick BIEHLER, ingénieur, né à Paris, le 11 septembre 1952, demeurant au 41, route de Clémenty, CH-1260 Nyon (Suisse),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de STEONE INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.355 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2536 en date du 8 novembre 2007 (la "Société").

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Du changement de dénomination de la Société, de "STEONE INVEST S.à r.l." en "INTERALLIANCE S.à r.l.";
2. De la modification de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Du changement de siège social de la Société vers 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler;
4. Divers.

I. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "STEONE INVEST S.à r.l." en "INTERALLIANCE S.à r.l.";

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTERALLIANCE S.à r.l.".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social vers 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler.

Quatrième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Sandweiler.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52259. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000046/54.

(090193496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Eurindo Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6414 Echternach, 32, rue des Bénédictins.

R.C.S. Luxembourg B 58.091.

L'an deux mille neuf, le premier décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Joseph Louis SPARTZ, administrateur de sociétés, demeurant à Jakarta Selatan (Indonésie) 5, Jalan Raya Tanjung Barat (Pasar Minggu), ici représenté par Monsieur Georges GILSON, retraité, demeurant à L-4916 Bascharage, 28, rue Guillaume Serrig,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 octobre 2009, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" restera annexée au présent acte, pour être formalisée avec celui-ci,

2- Monsieur Edouard WAGENER, retraité, demeurant à L-3514 Dudelange, 249, route de Kayl,

3.- Madame Karin THILL, employée privée, épouse de Monsieur Edouard Wagener, demeurant à L-3514 Dudelange, 249, route de Kayl,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Joseph Louis SPARTZ, Monsieur Edouard WAGENER et Madame Karin THILL, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "EURINDO TRADING", avec siège social à L-3514 Dudelange, 249, route de Kayl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 269 du 2 juin 1997, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 10 octobre 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 589 du 16 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.091.

2. Monsieur Edouard WAGENER, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Joseph Louis SPARTZ, prénommé, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée "EURINDO TRADING", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix d'un euro (EUR 1,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Madame Karin THILL, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Joseph Louis SPARTZ, prénommé, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée "EURINDO TRADING", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix d'un euro (EUR 1,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

5. Monsieur Edouard WAGENER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

6. Ensuite, Monsieur Joseph Louis SPARTZ, prénommé, seul associé de la société après réalisation de ces cessions de parts, décide de

a) transférer le siège social de la société à L-6414 Echternach, 32, rue des Bénédictins,

b) procéder à une refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce international, soit représentation, achat et importation de marchandises de nature et matériaux généralement quelconques et de tous pays ainsi que leur distribution, soit vente en gros et en détail au Grand-Duché de Luxembourg, soit leur exportation vers d'autres pays.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement tant sur le marché national qu'international.

Art. 3. La société prend la dénomination de "EURINDO TRADING", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Echternach.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Joseph Louis SPARTZ, administrateur de sociétés, demeurant à Jakarta Selatan (Indonésie) 5, Jalan Raya Tanjung Barat (Pasar Minggu).

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales."

7. Et ensuite, Monsieur Edouard WAGENER, prénommé, déclare démissionner de son mandat de gérant de la société.

L'associé unique déclare accepter la démission de Monsieur Edouard WAGENER, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société et lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

8. L'associé unique décide de nommer nouveau gérant, pour une durée indéterminée:

Monsieur Joseph Louis SPARTZ, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

9. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Gilson, E. Wagener, K. Thill, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009. Relation LAC/2009/51975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000121/108.

(090192311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

PSF Mechanik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.961.

Im Jahre zweitausendneun, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), ist erschienen:

Herr Fernando Leonardo LEYENS, Mechaniker, wohnhaft in B- 4784 Sankt Vith, Crombach 64.

hier vertreten durch Herrn Gerd HEINZIUS, expert-comptable, beruflich tätig in L-9753 Heinerscheid, 1 Hauptstrooss, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Heinerscheid, am 16. November 2009.

Besagte Vollmacht, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Vollmachtnehmer, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

Erklärungen

1.- Daß sein Mandant, Herr Fernando Leonardo LEYENS, vorgeannt, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft „PSF MECHANIK, GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit noch gegenwärtigem Gesellschaftssitz in 10 Kierchestrooss, L-9753 Heinerscheid, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 102 961, ist.

2.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde, gemäß notarieller Urkunde aufgenommen, am 1. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Memorial“) Nummer 815 vom 27. September 2001, und deren Satzung zu letzt abgeändert wurde, gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 10. Dezember 2002; ein Auszug dieser notariellen Urkunde, wurde am 1. Februar 2003 unter der Nummer 102 im Mémorial.

3.- Dass das Gesellschaftskapital der „PSF MECHANIK, GmbH“ sich auf ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT EURO (12.400,- EUR) beläuft, eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (100,- EUR), voll in bar eingezahlt und welche alle von seinem Mandanten, Herr Fernando Leonardo LEYENS, gehalten werden.

Sodann hat der Komparent, Herr Fernando Leonardo LEYENS, durch seinen vorgeannten Vertreter, den instrumentierenden Notar ersucht, folgende gemäß übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den gegenwärtigen Gesellschaftssitz, rückwirkend zum 01. September 2009, von 10 Kierchestrooss, L-9753 Heinerscheid nach 9 rue d'Asselborn in L-9907 Uiflingen (Troisvierges) zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hier vorgenommenen Beschluss, beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel VIER (4) der Satzung abzuändern, um demselben folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 4. „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Uiflingen (Troisvierges).“

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, durch Beschluß einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.“

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel EINS (1) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um demselben fortan folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welchem die nachstehende Satzung sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft begreift einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Ein-Mann-Gesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel SECHS der Gesellschaftssatzung, bezüglich seines Gesellschaftskapitals abzuändern, so dass dieser Artikel SECHS (6) nun folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 6. „Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT EURO (12.400,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (100,- EUR).“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Heinerscheid, Großherzogtum Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Vollmachtnehmer zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. HEINZIUS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. November 2009. Relation: EAC/2009/14267. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158633/69.

(090192275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.316.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CRF Lux Polish, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Companies and Trade Register of the State of Delaware, under the number 4299447, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state:

- that the private limited liability company CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., having its principal office in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 130.316, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on June 12, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1986 of September 14, 2007;

- that the capital of the corporation CCMLuxHoldings 1 S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, fully paid in;

- that the company CRF Lux Polish, LLC, prenamed, has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company CCMLuxHoldings 1 S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that the company CRF Lux Polish, LLC, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., declares:

that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole partner;

that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of CCMLuxHoldings 1 S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or will full misconduct;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the former Registered Office of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at seven hundred and fifty Euro.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CRF Lux Polish, LLC, une société constituée et régie par les loi de l'Etat du Delaware, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4299447, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui est délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 130.316, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1986 du 14 septembre 2007;

- que le capital social de la société CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société CRF Lux Polish, LLC, prénommée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société à responsabilité limitée CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société CRF Lux Polish, LLC, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CCMLuxHoldings 1 S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandat respectif à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2009. Relation GRE/2009/4581. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2009.

Référence de publication: 2009158763/93.

(090190777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Foncière Paseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.555.

L'an deux mille neuf,

Le sept décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FONCIERE PASEO S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 888 du 13 septembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.555, au capital social de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,00), représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "FONCIERE PASEO S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "FONCIERE PASEO S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

"Merlis S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Boulhais, C. Burgraff, O. Milyutina, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 53378. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009158638/69.

(090192207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 94.205.

Im Jahre zweitausendneun, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), sind erschienen:

1.- Herr Günter MERTES, Angestellter, geboren zu Waimes (B), am 8. Mai 1963, wohnhaft zu B-4771 Amel, Heppenbach 57;

hier vertreten durch Herrn Gerd HEINZIUS, expert-comptable, beruflich tätig in L-9753 Heinerscheid, 1 Hauptstrooss, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Weiswampach (L) am 19. November 2009, welche Vollmacht, nachdem sie vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigeheftet, um mit derselben einregistriert zu werden.

2.- Frau Birgit MERTES, Angestellte, geboren zu Malmedy (B), am 26. August 1968, wohnhaft zu B-4771 Amel, Heppscheid 1 /A.

hier vertreten durch Frau Katrin HANSEN, expert-comptable, beruflich tätig in L-9753 Heinerscheid, 1 Hauptstrooss, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Weiswampach (L) am 19. November 2009, welche Vollmacht, nachdem diese ebenfalls von der Vollmachtnehmerin und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigeheftet, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, handeln wie erwähnt in ihren Eigenschaften als Vollmachtnehmer, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Erklärungen und Feststellungen der Gesellschafter zu beurkunden wie folgt:

Erklärungen

1.- Daß die beiden vorgenannten Vollmachtgeber, Herr Günter MERTES und Frau Birgit MERTES zur Zeit die beiden alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „EUROPEAN TOP CONSULTING COMPAGNIE, S.à r.l. (E.T.C.C.)“, (hiernach bezeichnet als „E.T.C.C.“) mit Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, sind.

Besagte Gesellschaft wurde gegründet gemäß einer notariellen Urkunde vom 27. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Memorial“) unter der Nummer 784 vom 25. Juli 2003.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nie abgeändert.

2.- Daß E.T.C.C. im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 94 205, eingetragen ist.

3.- Daß das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) beläuft und eingeteilt ist in einhundert (100) Anteile zu je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR), voll und in bar eingezahlt.

4.- Daß die einhundert (100) Gesellschaftsanteile sich wie folgt unter den beiden vorgenannten Gesellschaftern verteilt sind:

(i) Herr Günter MERTES, vorgeannt, hält augenblicklich sechzig (60) Anteile von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR), was eine Beteiligung von SIEBENTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (7.500,- EUR) im Gesellschaftskapital darstellt;

(ii) Frau Birgit MERTES, hält augenblicklich vierzig (40) Anteile von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR), was eine Beteiligung von FÜNFTAUSEND EURO (5.000,- EUR) im Gesellschaftskapital darstellt.

Sodann haben die vorgenannten Komparenten, durch ihre Vertreter, den instrumentierenden Notar ersucht, folgende nachstehenden Gesellschaftsabtretungen zu beurkunden wie folgt:

Abtretungen von Gesellschaftsanteilen

(i) Der Gesellschafter, Herr Günter MERTES, vorgeannt, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt seine gesamte Beteiligung in der E.T.C.C. (sechzig [60] Anteile) andurch abzutreten und frei zu übertragen an:

die Gesellschaft „E.M.V.“, eine Gesellschaft die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, gegründet in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gemäß einer notariellen Urkunde vom 30. Oktober 2006, welche im Mémorial am 30. Dezember 2006 unter der Nummer 2451, veröffentlicht wurde und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 121 784,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Edgar MERTES, Angestellter, wohnhaft in Heppenbach 120, B-4771 Amel, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer vorgeannter Gesellschaft mit Einzelunterschrift Befugnis, und dies zum vereinbarten Preis von SIEBENTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (7.500,- EUR), welcher Preis vor Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und außer Gegenwart des amtierenden Notars bezahlt wurde, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird;

(ii) Die Gesellschafterin, Frau Birgit MERTES, vorgeannt, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt ihre gesamte Beteiligung in der E.T.C.C. (vierzig [40] Anteile) andurch abzutreten und frei zu übertragen an:

dieselbe Gesellschaft „E.M.V.“, vorbezeichnet und wiederum vertreten wie vorerwähnt, und dies zum vereinbarten Preis von FÜNFTAUSEND EURO (5.000,- EUR), welcher Preis vor Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und außer Gegenwart des amtierenden Notars bezahlt wurde, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird;

Sodann erklärt Herr Günter MERTES, durch seinen vorgeannten Vertreter, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft E.T.C.C. und in dem Sinne allein zeichnungsberechtigt, die hiervor getätigten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft und gemäß den Bestimmungen von Artikel ACHT (8) der Gesellschaftssatzung anzunehmen und sie derselben gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

In Anbetracht dieser beiden vorgetätigten Gesellschaftsanteilabtretungen ist die Gesellschaft „E.M.V.“ ab der gegenwärtigen Urkunde alleinige Anteilinhaberin der einhundert (100) Gesellschaftsanteile der „E.T.C.C.“.

Demzufolge, und in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der E.T.C.C., beschließt die Gesellschaft „E.M.V.“, vertreten wie vorerwähnt, die Satzung der neuen Inhaberschaft der Anteile anzupassen, und Artikel SECHS (6) und Artikel EINS (1) der Satzung abzuändern, um ihnen folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 6. „Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR), voll und in bar eingezahlt.“

Art. 1. „Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welchem die nachstehende Satzung sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegen. Sie führt den Namen: „EUROPEAN TOP CONSULTING COMPAGNIE, S.à r.l. (E.T.C.C.)“.

Die Gesellschaft begreift einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Ein-Mann-Gesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Heinerscheid, (Großherzogtum Luxemburg), im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. HEINZIUS, K. HANSEN, E. MERTES, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. November 2009. Relation: EAC/2009/14265. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Beles, den 15. Dezember 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158772/93.

(090192251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Infotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 70.608.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pierre BUCHHOLZ, journaliste, demeurant à L-6914 Roodt/Syr, 9, rue du Moulin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "INFOTEL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70608, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 712 du 24 septembre 1999.

b) Que le capital social souscrit est fixé à cent mille Euros (100.000,-EUR) divisé en mille (1.000) actions de cent Euros (100.-EUR) chacune.

c) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que le comparant agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif ainsi que tous droits d'utilisation exclusifs de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Pierre BUCHHOLZ à L-6914 Roodt/Syr, 9, rue du Moulin.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'Actionnaire Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BUCHHOLZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2009 Relation GRE/2009/4649. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 15 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009158639/46.

(090192196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

SPX Luxembourg Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.844.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.747.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SPX Luxembourg Holding Company S.à.r.l. société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 202,270,900, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 134.747 (the "Company").

There appeared

Kayex China Holdings, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 2725679 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Emmanuel Natale residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 2,022,709 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 58,426,000 so as to reduce it from the amount of EUR 202,270,900 to an amount of EUR 143,844,900 by the redemption and cancellation of 584,260 shares of the Company;

2. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the capital of the Company; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 58,426,000 so as to reduce it from an amount of EUR 202,270,900 to an amount of EUR 143,844,900 by the redemption at a price of EUR 100 per share and the subsequent cancellation of 584,260 shares of the Company held by the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** Capital. The Company's share capital is set at EUR 143,844,900 (One Hundred Forty-Three Million Eight Hundred Forty-Four Thousand Nine Hundred Euro) divided into 1,438,449 (One Million Four Hundred Thirty-Eight Thousand Four Hundred Forty-Nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SPX Luxembourg Holding Company S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 202.270.900 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.747 (la "Société").

A comparu

Kayex China Holdings, Inc., une société relevant du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 2725679 (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 2.022.709 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 58.426.000 EUR afin de le réduire du montant de 202.270.900 EUR à un montant de 143.844.900 EUR par le rachat et l'annulation de 584.260 parts sociales;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la baisse de capital de la Société;

et

3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique de la Société:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 58.426.000 EUR afin de le réduire du montant de 202.270.900 EUR à un montant de 143.844.900 EUR par le rachat à un prix de 100 EUR par part sociale et l'annulation subséquente de 584.260 parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

" **Art. 6.** Capital. Le capital social est fixé à 143.844.900 (cent quarante-trois millions huit cent quarante-quatre mille neuf cents Euro) divisé en 1.438.449 (un million quatre cent trente-huit mille quatre cent quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de la baisse de son capital, s'élève à environ deux mille Euro (2.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50025. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009158667/116.

(090191873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of IEE International Electronics & Engineering S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 December 2007, published in the Mémorial C number 242 of 30 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134858 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time following a deed of the undersigned notary on 27 July 2009 published in the Mémorial C number 1698 of 3 September 2009.

The meeting is declared open at 06.10 p.m. with Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Alessandro SORCINELLI, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state: (i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To hear and approve a report of the board of directors of the Company dated 17 November 2009 and a report of an independent auditor on the contribution in kind in relation to the proposed capital increase dated 17 November 2009.

2 To increase the corporate capital by an amount of twelve million eight hundred twenty-five thousand three hundred eighty-four Euro (EUR 12,825,384.-) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million one hundred seventy-two thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 28,172,435.-) to forty million nine hundred ninety-seven thousand eight hundred nineteen Euro (EUR 40,997,819.-).

3 To issue one hundred twenty-six thousand nine hundred eighty-four (126,984) new shares in the Company, with a nominal value of one hundred and one Euro (EUR 101.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To hear and approve a report of the board of directors of the Company on the proposed restatement of the authorised capital of the Company and the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders dated 17 November 2009.

5 To restate the authorised capital of the Company so as to set it at the amount of fifty million nine hundred ninety-seven thousand eight hundred twenty-nine Euro (EUR 50,997,829.-), divided into five hundred four thousand nine hundred twenty nine (504,929) shares with a nominal value of one hundred and one Euro (EUR 101.-) per share and to set the conditions for the use of such authorized capital.

6 To amend the current financial year of the Company.

7 To amend the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

8 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of represented shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the proxyholders and by the board of the meeting, will also remain annexed to the present deed and will be registered with the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, neither convening notices nor publication were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering each item of the agenda, the general meeting of shareholders adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to hear and to approve the report of the board of directors of the Company dated 17 November 2009 on the proposed capital increase (the "Board Report").

The general meeting of shareholders resolved to hear and to approve the report of an independent auditor on the contribution in kind for the proposed capital increase drawn up by Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises, with registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Independent Auditor"), dated 17 November 2009 (the "Auditors Report"), (the Board Report and the Auditors Report hereinafter referred to as the "Reports") The conclusions of the Auditors Report read as follows: "Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration thereof, increased by the share premium."

The Reports, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of twelve million eight hundred twenty-five thousand three hundred eighty-four Euro (EUR 12,825,384.-) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million one hundred seventy-two thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 28,172,435.-) to forty million nine hundred ninety-seven thousand eight hundred nineteen Euro (EUR 40,997,819.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred twenty-six thousand nine hundred eighty-four (126,984) new shares in the Company, with a nominal value of one hundred and one Euro (EUR 101.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared IEE Holding 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134853 (the "Subscriber"),

represented by Mr Laurent SCHUMMER, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 November 2009 and declared to subscribe for the one hundred twenty-six thousand nine hundred eighty-four (126,984) new shares in the Company, with a nominal value of one hundred one Euro (EUR 101.-) each and to make payment in full for such new shares, together with an aggregate share premium on all shares taken together in an amount of five hundred seven thousand nine hundred forty-nine Euro (EUR 507,949.-), as follows:

(1) As to one hundred fourteen thousand two hundred eighty-five (114,285) newly subscribed shares, by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve million and eleven Euro (EUR 12,000,011.-), together with an aggregate share premium on these shares in an amount of four hundred fifty-seven thousand two hundred twenty-six Euro (EUR 457,226.-) (the "Cash Contribution"), and

(2) As to the remainder of the newly subscribed shares (i.e. twelve thousand six hundred ninety-nine (12,699), together with an aggregate share premium on all these shares in an amount of fifty thousand seven hundred twenty-three Euro (EUR 50,723.-), by a contribution in kind consisting of the claims as further described in the Reports, which represent a value in an aggregate amount of one million three hundred thirty-three thousand three hundred twenty-two Euro (EUR 1,333,322.-) (the "In Kind Contribution", the Cash Contribution and the In Kind Contribution being hereafter referred to as the "Contribution").

The Contribution represents consequently a value in an aggregate amount of thirteen million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three Euro (EUR 13,333,333.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there subsist no impediments to the free transferability of this Kind Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer thereof to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Proof that the Company has the In Cash Contribution at its disposal was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment by the Contribution and to allot the one hundred twenty-six thousand nine hundred eighty-four (126,984) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved, after consideration of the special report dated 17 November 2009 prepared by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to renew and increase the authorised capital to an amount of fifty million nine hundred ninety-seven thousand eight hundred twenty-nine Euro (EUR 50,997,829.-) divided into five hundred and four thousand nine hundred twenty-nine (504,929) shares with a nominal value of one hundred and one Euro (EUR 101.-) per share, and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of this general meeting of shareholders, to cancel the preferential subscription right of the shareholders and to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The general meeting of shareholders further resolved that the current financial year shall end on the last day of December 2009.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5, article 7.1 and article 28 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

Art. 5. Corporate capital (1st paragraph). "The issued capital of the Company is set at forty million nine hundred ninety-seven thousand eight hundred nineteen Euro (EUR 40,997,819.-) divided into four hundred five thousand nine hundred nineteen shares (405,919) with a nominal value of one hundred and one euro (EUR 101.-) per share."

Art. 7. Authorised capital, Increase and Reduction of capital.

"7.1. The authorised capital of the Company is set at fifty million, nine hundred ninety-seven thousand eight hundred twenty-nine Euro (EUR 50,997,829.-) divided into five hundred and four thousand nine hundred twenty-nine (504,929) shares. Each authorised share shall have a nominal value of one hundred and one Euro (EUR 101.-) each.

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 17 November 2014 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate, to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, these Articles of Association will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose."

Art. 28. Financial year. "The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand euro.

There being no other business, the meeting was closed at 06.15. p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IEE International Electronics & Engineering S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social dans la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 242 du 30 janvier 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134858 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1698 du 3 septembre 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte à 18.10 heures sous la présidence de Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Alessandro SORCINELLI, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Prise de connaissance et approbation d'un rapport du conseil d'administration de la Société du 17 novembre 2009 et d'un rapport du réviseur d'entreprises sur l'apport en nature relatif à l'augmentation de capital proposée du 17 novembre 2009.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze millions huit cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 12.825.384,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cent soixante-douze mille quatre cent trente-cinq euro (EUR 28.172.435,-) à quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-neuf euros (EUR 40.997.819,-).

3 Emission de cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre (126.984) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cent un euros (EUR 101,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

4 Prise de connaissance et approbation d'un rapport du conseil d'administration de la Société sur la modification proposée du capital autorisé de la Société et la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires du 17 novembre 2009.

5 Modification du capital autorisé de la Société afin de le fixer au montant de cinquante millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 50.997.829,-) représenté par cinq cent quatre mille neuf cent vingt-neuf (504.929) actions d'une valeur nominale de cent et un euros (EUR 101,-) chacune et de fixer les conditions pour l'utilisation de ce capital autorisé.

6 Modification de l'année fiscale de la Société.

7 Modification des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions évoquées ci-dessus.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le conseil de l'assemblée resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations ainsi que des publications d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'assemblée générale des actionnaires a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil d'administration du 17 novembre 2009 concernant l'augmentation proposée du capital (le "Rapport du Conseil").

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises sur l'apport en nature concernant l'augmentation proposée du capital établi par Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège au 7, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Réviseur d'Entreprises"), du 17 novembre 2009 (le "Rapport de Réviseur"). (Le Rapport du Conseil et le Rapport de Réviseur sont désignés ci-après comme les "Rapports")

Les conclusions du Rapport de Réviseur sont les suivantes:

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser faire croire que la valeur de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, majoré par une prime d'émission."

Les Rapports, signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions huit cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 12.825.384,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cent soixante-douze mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 28.172.435,-) à quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-neuf euros (EUR 40.997.819,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre (126.984) actions nouvelles de la Société avec une valeur nominale de cent un euros (EUR 101,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite, IEE Holding 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social dans la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134853 (le "Souscripteur"),

représentée par Maître Laurent SCHUMMER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2009, a déclaré souscrire cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre (126.984) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cent un euros (EUR 101,-) par action, et libérer intégralement ces actions nouvelles, avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent sept mille neuf cent quarante-neuf euros (EUR 507.949,-), comme suit:

(1) Quant aux cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq (114.285) actions nouvellement souscrites, par une contribution en numéraire d'un montant total de douze millions onze euros (EUR 12.000.011,-) avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent cinquante-sept mille deux cent vingt-six euros (EUR 457.226,-) (l'"Apport en Numéraire") et

(2) Quant aux restant des actions nouvellement souscrites (c'est-à-dire douze mille six cent soixante neuf (12.669)), ensemble avec une prime d'émission sur toutes ces actions d'un montant total de cinquante mille sept cent vingt-trois euros (EUR 50.723,-) par un apport en nature consistant en des créances plus amplement décrit dans les Rapports, qui représente une valeur d'un montant total d'un million trois cent trente-trois mille trois cent vingt-deux euros (EUR 1.333.322,-) (l'"Apport en Nature", l'Apport en Numéraire et l'Apport en Nature dénommés ci-après l'"Apport")

L'Apport représente par conséquent une valeur d'un montant total de treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 13.333.333,-).

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, a déclaré qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de cet Apport en Nature à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres nécessaires au transfert à la Société.

Le notaire instrumentant a reçu la preuve que l'Apport appartient au Souscripteur.

Le notaire instrumentant a reçu la preuve que l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par l'Apport, et d'attribuer les cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre (126.984) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, après examen du rapport spécial du conseil d'administration du 17 novembre 2009 établi en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, de renouveler et d'augmenter le capital autorisé à concurrence d'un montant de cinquante million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-neuf euro (EUR 50.997.829,-) représenté par cinq cent quatre mille neuf cent vingt-neuf (504.929) actions d'une valeur nominale de cent et un euros (EUR 101,-) par action, et autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq (5) ans après la date du présent procès-verbal, à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, et à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'exercice social de la Société afin qu'elle commence le premier jour de janvier et prenne fin le dernier jour de décembre de la même année.

De plus, l'assemblée générale des actionnaires a décidé que l'exercice social en cours prenne fin le dernier jour de décembre 2009.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5, l'article 7.1 et l'article 28 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Art. 5. Capital social (1^{er} paragraphe). "Le capital émis de la Société est fixé à quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-neuf euros (EUR 40.997.819,-) représenté par quatre cent cinq mille neuf cent dix-neuf (405.919) actions d'une valeur nominale de cent un euros (EUR 101,-) chacune."

Art. 7. Capital autorisé, Augmentation et Réduction de capital.

"7.1 Le capital social autorisé de la société est fixé à cinquante million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 50.997.829) divisé en cinq cent quatre mille neuf cent vingt-neuf (504.929) actions. Chaque action antérieure a une valeur nominale de cent un euros (EUR 101,-). Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant le 17 novembre 2014 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, les Statuts seront modifiés afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme notariée après instructions par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration."

Art. 28. Année sociale. "L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, A. SORCINELLI, R. UNVERZAGT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14072. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158649/330.

(090191643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Literrry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.930.

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée LITERRY S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 129.930, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1883 du 4 septembre 2007,

ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (132.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se conformer aux écritures de la société.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2009. Relation GRE/2009/4538. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009158774/53.

(090191099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Niam III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 101.197.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 novembre 2009

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1) La démission de Madame Birgitta Andersson en sa qualité de gérant avec effet à la date de la présente résolution est acceptée.

2) Monsieur Anders Lundqvist, employé privé, né le 10 février 1963 à Mariestad (Suède), résidant professionnellement à Regeringsgatan 65, Box 7693, SE-103 95 Stockholm est nommé gérant en son remplacement, à partir de la date de la présente résolution. La durée du mandat de Monsieur Anders Lundqvist est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Niam III Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009158657/19.

(090191987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Satinland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.401.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 9 novembre 2009 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Trimast Holdings Ltd., les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Trimast Holdings Ltd, société constituée et existant sous le droit des Iles Caymans, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro MC-197749, ayant son siège social à Ugland House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands; détient 1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SATINLAND FINANCE S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010000199/18.

(090192417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.
